

Règlement Course des Franches

Vendredi 12 juin 2026

Toute inscription à une des épreuves de la Course des Franches implique l'acceptation tacite sans réserve du règlement suivant.

1. Organisation

La Course des Franches est organisée par le Groupe Sportif Franches-Montagnes (GSFM / Le Noirmont (JU))

2. Responsabilité et Sécurité

La participation à l'une des épreuves de la Course des Franches se fait sous la responsabilité de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accident.

Chaque coureur s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.gsfranches-montagnes.ch jusqu'au vendredi 12 juin 2026 à 17h00, heure à laquelle les inscriptions en ligne sont closes. Le règlement de la finance d'inscription se fait en ligne au moment de l'inscription.

Il n'y aura pas d'inscription sur place

4. Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

5. Programme

Les différents départs des courses sont donnés entre 18h et 19h45. Le détail des catégories est à consulter sur le site internet.

Les remises des prix auront lieu rapidement après chaque course. Les horaires seront communiqués sur place.

6. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par Défi Chrono / www.defichrono.ch à l'aide d'une puce intégrée au dossard. Le dossard doit être porté devant (poitrine ou ventre) et visible en permanence.

7. Ravitaillement

Un ravitaillement à l'arrivée est prévu pour l'ensemble des courses. Un ravitaillement à mi-course du grand parcours est également prévu.

8. Parcours et balisage

Les différents parcours sont balisés dans leur intégralité à l'aide de rubalises, flèches et drapeaux. Des commissaires sont positionnés aux carrefours les plus importants, ainsi qu'aux croisements de routes. Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et les éventuelles consignes qui pourraient être données par les commissaires dans le but d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

La reconnaissance du grand parcours n'est pas autorisée avant la course. Nous demandons aux participants de respecter les propriétés privées avant, pendant et après la course.

9. Modification de parcours et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires, voire même d'annuler une des épreuves ou l'ensemble de la manifestation pour quelque raison que ce soit, en particulier pour des raisons non prévisibles et indépendantes de sa propre volonté (conditions climatiques trop difficiles, tremblement de terre, attaque extra-terrestre...)

En cas de modification ou d'annulation, l'organisateur mettra tout en œuvre pour prévenir les concurrents dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation, l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les finances d'inscriptions.

10. Droit à l'image et protection de la vie privée

Tout participant autorise l'organisation à utiliser sans restriction les films et les photos pris dans le cadre de la manifestation, notamment pour en effectuer sa promotion. Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits et dans les résultats.

11. Respect

Chaque participant s'engage à respecter le travail des organisateurs, les bénévoles et les autres participants, ainsi que le matériel et les locaux mis à disposition. En outre, il est demandé de ne pas jeter de déchets au sol sur le parcours ou aux alentours de la zone de départ / arrivée.

12. Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toute décision pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

13. Directives spéciales

Merci de respecter les règles sur place

Le 01.03.2026

Le comité d'organisation de la Course des Franches